

FEDELEC porte au Ministère les revendications des « ELEC »

Le 7 novembre, FEDELEC a été invitée à un déjeuner de travail au Ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance, organisé avec Alain GRISET, Ministre délégué chargé des Petites et Moyennes Entreprises, et les représentants des organisations professionnelles de l'artisanat. Objectif de cette rencontre : faire un point de situation sur l'activité des professionnels et entendre les doléances des Fédérations.

Yves LORCH représentait le Président de FEDELEC et est intervenu pour nos électriciens et électroniciens.

Il a d'une part évoqué la **problématique du fonds de réparation**, selon les positions de FEDELEC pour l'électronique. 3 obstacles à sa mise en place ont été soulignés :

- Le système sera **financièrement lourd** pour les TPE (avec des sommes à avancer pendant 30 jours et le coût élevé de 2 audits pour 3 ans de validation seulement).
- Il est beaucoup **trop contraignant** dans ses diverses exigences, qui ont été pensées en premier pour les grosses structures.
- Il est enfin **terriblement chronophage** pour des artisans qui sont souvent seuls ou en petit nombre pour assurer l'ensemble des tâches dans l'entreprise.

Etant donné l'inadaptation du système aux petites structures, les entreprises artisanales de réparation seront handicapées pour la démarche pour être labellisées, laissant la place aux gros acteurs (Darty et autres). Si un allègement très considérable du projet de dispositif n'intervient pas, l'échec du fonds réparation est à craindre, avec des conséquences sérieuses pour l'artisanat du secteur.

Côté électricité, Yves LORCH a abordé le sujet des qualifications trop nombreuses et excessives. C'est le cas de la **qualification IRVE**. FEDELEC a souligné qu'une mention IRVE ne représente pas d'intérêt pour nos TPE, car ce sont des travaux du même ordre que ceux que nos professionnels peuvent effectuer quotidiennement. Ces qualifications comme celle RGE mise en place pour 6 mois pour le coup de pouce chauffage, parviennent à « **disqualifier** » **les petites entreprises**. Les dispositifs mis en place sont là encore beaucoup trop lourds par rapport au faible chiffre d'affaires d'un « généraliste ». Il n'est plus rentable pour les TPE de se positionner sur ces marchés.

FEDELEC a donc pu s'exprimer sur ces sujets de fond, a été sensible à la qualité des échanges lors de cette rencontre et remercie Mr GRISET pour son accueil et son écoute.

